

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction des emplois et des compétences  
1 34 16

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2019  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du Département, les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels ainsi que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ce rapport propose également l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage ainsi que la possibilité pour le laboratoire départemental d'analyses (LDA) et le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) d'en bénéficier. Il modifie également les modalités de remboursement des frais relatifs à l'intervention du "réfèrent déontologue" au sein de la collectivité.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois permanents, 49 délibérations prévoyant les créations et réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération pour l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage, 1 délibération pour le recours aux contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et 1 délibération relative à la modification des remboursements de frais du "réfèrent déontologue".

## **EMPLOIS PERMANENTS**

### **1- CREATIONS D'EMPLOIS**

- 4 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 47 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe
- 10 emplois de rédacteur

- 1 emploi d'attaché
- 9 emplois de technicien
- 1 emploi d'adjoint technique des établissements d'enseignement

## **2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

- 1 emploi d'attaché transformé en 1 emploi d'ingénieur principal
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe transformés en 2 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 2 emplois de rédacteur transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 3 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 2 emplois d'adjoint administratif transformés en 2 emplois d'adjoint technique
- 105 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26/35ème) transformés en 105 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'attaché transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi d'adjoint au patrimoine principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique

→ 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine transformé en 1 emploi d'attaché

## **EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS**

**(EN L'ABSENCE DE CANDIDATURES DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES SATISFAISANT AUX  
CONDITIONS ATTENDUES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-3 DE LA LOI 84-  
53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)**

### **1- CREATIONS D'EMPLOIS**

→ 2 emplois de chef de projet informatique

→ 1 emploi de conseiller technique

→ 1 emploi de conseiller juridique

→ 1 emploi de responsable de secteur

→ 1 emploi de directeur de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation

→ 1 emploi de directeur adjoint

→ 1 emploi de chef de service de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation

→ 1 emploi d'adjoint au chef de service

### **2- EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE**

→ 1 emploi de chargé de mission auprès du DGS (attaché principal)

→ 1 emploi de social média manager (attaché)

→ 1 emploi de chef de projet évènementiel (attaché)

→ 3 emplois d'adjoint au chef de service (attaché)

→ 1 emploi de juriste achat public (attaché)

→ 1 emploi d'auditeur interne (attaché)

→ 1 emploi de chargé de mission relation entreprises (attaché)

→ 1 emploi de médecin (médecin de 2ème classe)

→ 2 emplois de médecin (médecin hors classe)

→ 15 emplois d'assistant de service social (assistant socio-éducatif de 2ème classe)

- 1 emploi d'assistant de service social volant (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 3 emplois de psychologue (psychologue de classe normale et psychologue hors classe)
- 2 emplois de directeur de MDS (attaché et attaché principal)
- 1 emploi d'adjoint social enfance famille (conseiller socio-éducatif)
- 1 emploi de responsable d'équipe (conseiller socio-éducatif supérieur)
- 2 emplois d'inspecteur enfance famille (attaché et attaché principal)
- 1 emploi d'assistant de service social (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi d'infographiste (attaché)
- 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur principal)
- 2 emplois de chargé d'opération infrastructure (ingénieur et ingénieur principal)
- 1 emploi de responsable sécurité des systèmes d'information (ingénieur principal)
- 1 emploi de chargé de mission (attaché)
- 1 emploi de chargé de projets culturels (attaché)

### **3- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'attaché (chef de projet évènementiel)
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'attaché (juriste achat public)
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 1 emploi de conseiller socio-éducatif (cadre socio-éducatif)
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'attaché (responsable de secteur)
- 1 emploi de directeur transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef de projet)
- 1 emploi d'ingénieur en chef transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef de service)
- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe (chargé de relation entreprise) transformé en un emploi d'ingénieur en chef hors classe (auditeur interne)
- 1 emploi d'ingénieur (directeur de programme) transformé en un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique)

→ 1 emploi d'attaché (conseiller technique auprès du DEAR) transformé en un emploi d'ingénieur (en chargé de mission)

→ 1 emploi de directeur adjoint (attaché) transformé en un emploi de directeur adjoint (ingénieur en chef, ingénieur ou attaché)

#### **4- MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

→ 1 emploi d'adjoint au chef de service de la comptabilité

→ 1 emploi de chef de service garanties travaux assurances

→ 1 emploi d'expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité

→ 1 emploi de cadre administratif

→ 1 emploi de chargé de mission

#### **EMPLOIS NON PERMANENTS**

##### **CONTRATS D'APPRENTISSAGE :**

Augmentation du nombre de contrats d'apprentissages ainsi que l'ouverture des contrats avec le laboratoire départemental d'analyses (LDA) et le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD)

→ Création de 30 contrats d'apprentissage supplémentaires

**RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) :** En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie A – ingénieur (IB 441 – IM 388 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

##### **"REFERENT DEONTOLOGUE" : MODIFICATION BAREME DE PRISE EN CHARGE DES NUITEES**

Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, les dépenses suivantes pourront être mandatées selon les modalités ci-dessous :

→ "Frais d'hébergement dans la limite de 90 € par nuitée" (petit déjeuner inclus)

## **BUDGETS ANNEXES**

### **CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL**

**EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE**

#### **CREATION**

→1 emploi de neuropsychologue à 50 % ETP

#### **TRANSFORMATION**

→1 emploi de médecin à 75 % ETP transformé en 1 emploi de médecin à 50 % ETP (médecin de 2ème classe)

### **LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES EMPLOIS PERMANENTS**

#### **TRANSFORMATIONS**

→ 1 emploi de technicien paramédical de classe supérieure transformé en 1 emploi de technicien principal de 1ère classe

→ 4 emplois de technicien paramédical de classe normale transformés en 4 emplois de technicien principal de 2ème classe

→ 1 emploi de directeur transformé en 1 emploi de technicien et 1 emploi d'adjoint technique

## **IMPUTATIONS BUDGETAIRES**

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées au chapitre 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 pour les dépenses, chapitre 74 pour les recettes du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07) et groupe 2 du budget annexe du CMPPD (04).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental les délibérations ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique : emplois permanents

**1- CREATIONS D'EMPLOIS**

- 4 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 47 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe
- 10 emplois de rédacteur
- 1 emploi d'attaché
- 9 emplois de technicien
- 1 emploi d'adjoint technique des établissements d'enseignement

**2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

- 1 emploi d'attaché transformé en 1 emploi d'ingénieur principal
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe transformés en 2 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien transformé en 1 emploi d'attaché

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 2 emplois de rédacteur transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 3 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 2 emplois d'adjoint administratif transformés en 2 emplois d'adjoint technique
- 105 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26/35ème) transformés en 105 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'attaché transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi d'adjoint au patrimoine principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine transformé en 1 emploi d'attaché

## ANNEXE N°2

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois d'ingénieurs (chef de projet informatique) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Prendre en charge les projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Prendre en compte les contraintes de production du Système d'Information allant de l'exploitabilité des solutions mises en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Pilotage de projet et communication : gérer la planification globale des projets, en planifiant les ressources nécessaires (métier, DSI) et en relation avec les prestataires, piloter les prestataires en obligation de résultat (faire faire sans laisser faire), organiser les instances de pilotage (Comité stratégiques, Comité de pilotage, Comité de suivi, Comité de validation) en préparant les supports et rédigeant les relevés d'action / décision, suivre l'avancement du projet, suivre les risques selon les différents axes (financiers, RH, délais, ...) et la méthodologie adaptée, suivre la qualité des livrables, suivre le budget global du projet (logiciel, matériel, prestations), définir les plans d'actions et les suivre, rédiger le Plan Qualité Projet (PQP), appliquer les processus définis au sein de la DSIUN (Changements, incidents, projet, problèmes). Mettre en place et suivre des indicateurs qualité et de reporting projet, proposer des axes d'amélioration du processus projet, gérer la communication et l'accompagnement au changement lié à la mise en place de ses projets et capitaliser sur les axes de réussite et les points d'amélioration. Coordination de la réalisation et de la mise en production : élaborer le plan projet, adosser le plan projet à un plan financier en investissement et en fonctionnement Cadrer le projet, escalader en cas de litige sur une ressource, une exigence, un risque, solliciter et coordonner les parties prenantes (responsables chantiers, métiers et ressources DSIUN), gérer la relation avec les prestataires et infogéneurs, en coordination avec les responsables marchés, organiser les réunions de travail et ateliers, organiser les phases de qualification et de vérification, garantir le respect du cahier des charges, des délais et des coûts. Marchés publics : élaborer les dossiers de marchés publics en relation avec la fonction achat public du département. Réaliser les Cahier de Clauses Technique Particulières. Elaborer le Bordereau de Prix Unitaires et estimer le montant du marché. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Fort d'une expérience significative d'au moins 4 ans dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac + 5) ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des architectures N-Tiers. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents). Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...) Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les chefs de projet, les architectes, attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Connaissance en sécurité, infrastructure. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier. Connaissances dans les domaines de compétences d'un département fortement appréciées (social, ressources humaines, finances publiques, achat public, ...).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

### ANNEXE N°3

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : suivre pour le directeur, les projets de construction neuve ou rénovation lourde, la planification et la conduite des opérations de construction neuve et de rénovation lourde pour les collèges et tous les autres bâtiments (MDS, Gendarmerie, Caserne SDISS, CER...), l'optimisation du partenariat avec les autres collectivités (communes, Métropole, Agglomération...), les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie...) et les organismes divers. Les dossiers transversaux au niveau interne avec les autres directions (DAP, DEC, DEPP, DME,...) Alerter et être force de proposition auprès du directeur. Suivre le respect de la programmation, de la planification, de la coordination d'opérations de construction et rénovation des bâtiments. Superviser dans la mise en œuvre de la programmation les procédures marchés de prestations intellectuelles et travaux, leur publicité, l'analyse, de l'attribution jusqu'à la notification. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Connaissance confirmée de la loi MOP, CCAG PI et Travaux, Code de la Commande Publique (CCP 2019). Maîtrise confirmée des procédures comptables des Collectivités publiques (M52), des aspects réglementaire en d'urbanisme (CU, CCH...). Dispositions pour mobiliser, dynamiser et coordonner. Maîtrise des outils bureautiques et logiciels notamment MS PROJECT.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 4

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller juridique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Chargé d'assister le service Acquisitions et Recherches dans toutes les études et les questions juridiques soulevées par la mise en œuvre de la politique foncière du Département en fonction de 3 axes : acquisition, vente et prise à bail pour le Département. Etudier et analyser des dossiers et des actes (acquisition, cession, location...) Rechercher des biens immobiliers (annonces, agences immobilières, partenaires, prospections foncières), rédiger des notes, synthèses, être en relation avec les partenaires, les tiers et le service de la documentation. Déplacements sur site dans le cadre des visites. Assurer une veille juridique Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, très bonnes connaissances en droit public et en droit de l'urbanisme, connaissances en droit de l'immobilier, maîtrise de Word, Excel, qualités relationnelles et rédactionnelles. Organisation et rigueur. Permis de conduire B.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 5

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité de l'adjoint et du chef de service, est chargé dans un premier temps, de mettre en œuvre la politique des Maisons du Bel Age, puis, de maintenir et entretenir un patrimoine immobilier représentant 200 sites pour une superficie de 200.000 m<sup>2</sup>, et assurer l'encadrement de 6 techniciens, 1 adjoint administratif et 1 chef de projets. Animer l'équipe technique et administrative du pôle MBA placée sous son autorité, préparer et suivre avec les techniciens les études et travaux des aménagements des locaux destinés aux Maisons du Bel Age, puis de la programmation annuelle voire pluriannuelle de la maintenance d'un parc immobilier, répondre avec l'aide des techniciens aux sollicitations des utilisateurs et de sa hiérarchie, et recenser les besoins de la collectivité en matière de maintenance et d'amélioration du patrimoine géré par le service, suivre les dossiers des opérations de maintenance urgentes ou programmées, tant au niveau des études, des travaux, depuis la définition des besoins jusqu'à la réception, prendre en charge les opérations spécifiques et transversales « prestations intellectuelles et travaux », suivre les dossiers garanties et sinistres causés, élaborer avec ses collaborateurs les pièces techniques, administratives et estimatives des marchés nécessaires « appels d'offres, MAPA, accord-cadre » pour les études et travaux nécessaires à la mise en œuvre de la politique Maisons du Bel Age, et autres politiques publiques, contrôler, valider les propositions techniques et financières des prestataires des marchés accords-cadres à BDC, valider les commandes et les factures gérées par les techniciens ou le chef de projets, veiller au bon déroulement des levées d'observations issues des vérifications réglementaires, organiser, planifier, et suivre le plan de charge des collaborateurs, assister aux réunions de travail, de coordination avec les utilisateurs, mettre à jour les tableaux de bord de suivi des opérations de maintenance, et la base de données patrimoniale, suppléer les techniciens ou le chef de projets en leurs absences « congés, maladie ou autres ». Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : formation supérieure bac + 5 (ingénieur ou architecte), expérience dans le domaine du BTP, dans l'opérationnel, la maintenance, et la conduite de projets, aptitude à l'encadrement, et sens des relations humaines, connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la réglementation des ERP et Code du Travail, des techniques et autres réglementations en vigueur dans le bâtiment, du code des marchés publics, et de la comptabilité publique, capacité d'analyse et de synthèse, rigueur et organisation, qualité rédactionnelle, maîtrise des outils informatiques et des logiciels « Excel, Word »

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 6

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché hors classe (directeur de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation

- grades de la fonction publique territoriale : attaché principal et attaché hors classe

- missions : assurer la sûreté et la sécurité des personnes et des biens, assurer la sûreté des visiteurs et des agents, la surveillance et le contrôle d'accès aux sites départementaux, assurer le suivi et la gestion des actions de médiation sociale, gérer le plan de continuité des activités CD13 et le plan de gestion des crises, gérer les plaintes et divers protocoles relatifs à la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation, suivre et coordonner les actions diligentées ou financées par le Département dans le cadre des Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité Prévention de la Délinquance Radicalisation, effectuer des missions d'ingénierie visant à prévenir l'acte délinquant dans les sites relevant du département, d'assister, à la demande, les élus dans les conseils de sécurité et prévention de la délinquance, être force de proposition en matière d'action de prévention de la délinquance et radicalisation, être le référent laïcité et radicalisation au sein de la collectivité et au regard des partenaires, assurer le lien avec les partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre de la mission de Sécurité Prévention de la Délinquance et Radicalisation. Assurer le suivi des budgets de ces actions et le contrôle des prestataires ou associations. Assurer le bon déroulement des protocoles partenariaux (Travail Intérêt Général, Téléphone Grave Danger, Intervenants Sociaux Commissariats et Gendarmeries etc.). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et maîtrise des dispositifs de sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation, des acteurs, des instances et des textes relatifs à ce domaine, maîtrise du droit pénal, de la procédure pénale, du droit de la laïcité, du phénomène de radicalisation, du code des marchés publics, connaissance des dispositifs Politique de la Ville. Maîtrise des diagnostics locaux sécurité prévention de la délinquance radicalisation. Maîtrise de la prévention situationnelle et des audits de sûreté. Relationnel, capacité de management et de résolution de conflits internes. Disponibilité, mobilité, réactivité, astreinte, capacité de synthèse, sens des initiatives. Déplacements sur tout le territoire départemental et les départements limitrophes.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés principaux et attachés hors classe entre IB 585 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 7

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (directeur adjoint) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur adjoint

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Etre en appui du directeur sur ses missions. Chargé, sous l'autorité du directeur, d'animer, suivre et évaluer l'activité des services qui lui sont rattachés (STSS, SAG, Service Prévention Délinquance Radicalisation), de mettre en place une organisation permettant de répondre aux enjeux en matière de sûreté et sécurité des personnes et des biens, d'assurer le suivi et la gestion des actions de médiation sociale et de prévention de la délinquance. Mettre en œuvre les directives et orientations de la Direction et animer les services rattachés. En matière de commande publique, participer au lancement et au suivi des procédures marchés relevant de la DA SPDR. Contribuer au bon fonctionnement de la Direction : mise en place d'outils fiables pour améliorer la gestion et la transmission de l'information et d'indicateurs de performance et de pilotage au sein de l'ensemble des services de la Direction. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de l'environnement territorial et du processus de décision du département. Expérience et/ou une bonne connaissance des dispositifs de sécurité, expérience et/ou une bonne connaissance des dispositifs partenariaux de prévention de la délinquance et radicalisation. Connaissance des règles relatives à l'achat public et aux finances publiques. Capacités managériales (encadrement, pilotage et suivi de l'activité des services, management par objectifs et projets). Capacité à innover, fixer des objectifs, impulser le changement, instaurer des procédures. Capacité à hiérarchiser les priorités et à discerner le degré de vigilance à accorder aux différentes situations. Capacité à coordonner ses collaborateurs et à être immédiatement opérationnel et efficace lors de la gestion d'une situation de crise. Capacité d'écoute et à gérer les conflits. Dynamisme, rigueur et disponibilité. Disponibilités horaires – Astreintes de décision de la direction – Intérim du directeur.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°8

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef service de la sécurité, prévention de la délinquance, radicalisation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef service de la sécurité, prévention de la délinquance, radicalisation

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : assurer le suivi et la gestion des actions de médiation sociale, gérer les plaintes et divers protocoles relatifs à la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation, suivre et coordonner les actions diligentées ou financées par le département dans le cadre des Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité Prévention de la Délinquance Radicalisation, effectuer des missions d'ingénierie visant à prévenir l'acte délinquant dans les sites relevant du département, d'assister, à la demande, les élus dans les conseils de sécurité et prévention de la délinquance, être force de proposition en matière d'action de prévention de la délinquance et radicalisation, assurer le lien avec les partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre de la mission de Prévention de la Délinquance et Radicalisation. assurer le suivi des budgets de ces actions et le contrôle des prestataires ou associations. Assurer le bon déroulement des protocoles partenariaux (Travail Intérêt Général, Téléphone Grave Danger, Intervenants Sociaux Commissariats et Gendarmeries etc.). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du droit pénal, de la procédure pénale, du phénomène de radicalisation, du code des marchés publics, Connaissance des dispositifs Politique de la Ville, maîtrise des diagnostics locaux sécurité prévention de la délinquance radicalisation, élaboration stratégie relevant de ce domaine. Maîtrise de la prévention situationnelle et des audits de sûreté. Disponibilité, relationnel, capacité de management et de résolution de conflits internes.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°9

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale: ingénieur et ingénieur principal

- missions: Animer, suivre et diriger le pôle ingénierie et matériel du Service Technique Sûreté, Sécurité, chargé d'assurer la sûreté de l'hôtel du département et la sûreté et la sécurité des sites déconcentrés. Animation et encadrement du Pôle Ingénierie et Matériels. Mission ingénierie : participer à l'élaboration des accords cadres et assurer le suivi de leur exécution technique en collaboration avec le chef de service et le SAG des accords-cadres du Pôle Ingénierie et Matériels, réaliser des audits de sûreté, participer / contribuer à la mise en place de dispositifs anti-terroristes. Mission supervision et organisation de la gestion des matériels de sûreté-sécurité : superviser et organiser la gestion des matériels de sécurité et de sûreté, mettre en œuvre et suivre les installations concernant les dispositifs alarmes et vidéosurveillance, les dispositifs de sécurité et prise en compte du risque terroriste. Intérim du chef de service. Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances du cadre réglementaire des dispositifs de sécurité publique, capacité d'organisation et connaissances des techniques d'alarme, de vidéo protection de contrôle d'accès et procédures de gestion de crise. Aptitude à manager une équipe, rigueur, réactivité, disponibilité. Maîtrise de l'outil informatique. Notions de base des marchés publics.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 10

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (chargé de mission auprès du DGS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: chargé de mission auprès du DGS

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Suivi des dossiers stratégiques du Département: élaboration et gestion des tableaux et outils de suivi des projets stratégiques, gestion documentaire et juridique des dossiers, production ou mobilisation d'expertise technique et juridique / suivi de l'externalisation des études, points de suivi réguliers avec les directions concernées, collecte des éléments d'information, tableaux de bord et suivi des projets, participation aux comités de suivi et de pilotage des dossiers. Suivi des relations institutionnelles: veille législative, rédaction de notes, synthèses et courriers, réunion avec les partenaires extérieurs. Soutien au fonctionnement de la DGS: préparation des CODIR et comptes rendus, préparation des commissions permanentes et conseils départementaux, préparation des tours d'horizon du DGS avec les DGA. Pilotage de projets transversaux: analyse, études, conduite d'audits et de benchmark portant sur des volets administratifs, financiers et RH, proposition et mise en place de solutions/dispositifs, suivi et reporting auprès du DGS. Contribution à l'amélioration des outils de gestion interne: identification des marges de progression des outils de suivi et pilotage, proposition et mise en place d'outils de suivi financier et technique, participation aux comités de suivi, de pilotage sur les processus internes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles, capacités d'argumentation et d'aide à la décision, connaissances juridiques et financières, expérience dans le domaine du suivi et contrôle de projets, connaissance des procédures administratives et de l'environnement institutionnel.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°11

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (social média manager) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : social média manager

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Contribuer à l'élaboration de la stratégie de communication numérique de la collectivité, animer et développer les réseaux sociaux de la collectivité, assurer le suivi des actions de communication digitale, assurer le lien avec les blogueurs et influenceurs et proposer des stratégies, actions de communication pour les toucher ; faire la veille technologique pour détecter les nouvelles tendances et proposer de nouveaux outils ou de nouvelles approches du public ; effectuer la veille concurrentielle et e-réputation ; participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Capacités relationnelles avec les services de la collectivité, les prestataires extérieurs, la hiérarchie, les différents services de la direction ainsi que les partenaires économiques, sociaux et culturels de la collectivité. Disponibilité les week-ends, soirées et vacances pour les réseaux sociaux (astreintes). Travail sur écran très important. Déplacements sur tout le territoire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 12

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de projet évènementiel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet évènementiel

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions: Piloter, coordonner et mettre en œuvre les projets participant de la stratégie globale de communication de la collectivité : déterminer le besoin, préconiser et coordonner la meilleure offre ainsi que les outils et moyens pour l'accompagner, en cohérence avec les autres actions de communication de la collectivité, rédiger les éléments d'aide à la décision, l'ordre du jour des réunions de projets et leurs comptes-rendus, mettre en place un fonctionnement en mode projet assurant la transversalité et gérer les interlocuteurs de tous niveaux, au sein de la direction et des autres directions impliquées dans le projet, ainsi que les interlocuteurs externes, concevoir un rétro-planning propre au projet, assurer des reportings et points réguliers et garantir le respect des délais, la circulation de l'information et le suivi du projet, proposer un plan de communication en prenant ou en réalisant un brief, en tenant compte de l'ensemble des aspects opérationnels de la communication, du déploiement du projet, des publics cibles et de la politique publique concernée, participer à la conception et à la mise en forme des supports de communication en veillant à la cohérence des contenus et au respect de l'identité visuelle du Département. Organiser les opérations évènementielles de la collectivité : concevoir, planifier et organiser la mise en œuvre des événements, rédiger les cahiers des charges, étudier les propositions et coordonner les différentes interventions internes et des prestataires externes, superviser les aspects scéniques et techniques et garantir la bonne tenue de l'opération. Mesurer et assurer le suivi des actions de communication : contribuer à élaborer les moyens de mesure de l'impact des événements, contrôler la qualité des prestations, assurer le suivi post-événements, rédiger le débriefing et communiquer le résultat du projet. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du secteur public et des institutions, compréhension de l'ensemble de la communication (interne, externe, messages, publics cibles, etc.) et connaissance des supports de communication institutionnelle. Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Sens du travail en équipe et capacité à travailler en mode projet. Aptitude à l'animation. Pratique courante des logiciels bureautiques. Connaissance du fonctionnement, des services, du cadre réglementaire et des enjeux des collectivités territoriales appréciée. Rigueur et sens de l'organisation (capacité à gérer un planning). Sens de l'écoute et aisance relationnelle. Autonomie et esprit d'initiative, aptitude à comprendre les besoins, les reformuler et à rendre compte régulièrement, capacité à gérer des imprévus et à résister au stress, réactivité et sens de l'adaptation, créativité et curiosité, polyvalence. Force de proposition et disponibilité (soirée et week-end). Permis B.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 13

OBJET: Caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service : animer et organiser la production des marchés, accompagner la montée en compétences des agents vers l'évolution du métier «acheteur public junior », assurer la planification et le livrable des marchés, appuyer techniquement les agents sur l'utilisation de l'outil de gestion des marchés, assurer un reporting hebdomadaire au chef de service achats / marchés sur l'avancement des marchés. Encadrer en priorité les acheteurs juniors et rédacteurs. Seconder le chef de service sur la production de marchés : piloter le planning annuel défini par le chef de service, organiser le travail des agents quotidiennement et optimiser le rapport ressource/productivité, s'assurer de la qualité du travail rendu de la production. Animer les rédacteurs et acheteurs publics juniors : garantir la cohérence de l'organisation, les procédures, les méthodes, documents et outils du service, assurer le management de proximité de son équipe et de la transversalité entre acheteurs publics, rédacteurs, juristes et assistantes ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Accompagner, le cas échéant, les collaborateurs dans le pilotage des dossiers et fournisseurs stratégiques et la réalisation de certaines tâches, assurer le remplacement des acheteurs publics et rédacteurs en cas de nécessité. Contrôler la conformité des procédures avec les exigences de la commande publique : valider les DCE et les RAO pour les marchés supérieurs à 25K€, rendre compte au chef de service de la sécurité juridique des marchés. Et toute autre mission de service public correspondant au cadre d'emplois et au domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, compétences professionnelles dans les achats publics et expérience d'animation d'équipe exigées. Rigueur et expérience de la planification. Qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Sens de la productivité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 14

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures : participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics), superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes), contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises, valider les modalités de publication des DCE, assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis, d'analyses des candidatures et des offres, accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique, valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics) : alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques. Etre force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique, auprès des agents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, excellente connaissance du droit de la commande publique. Appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridique afin de parvenir aux objectifs achats. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur et autonomie (notamment en bureautique). Force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°15

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur interne) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur interne

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : réaliser des audits de contrôle de gestion : analyse multicritères de processus, cartographie, organisation, coûts..., élaboration de scénarii organisationnels, réalisation de missions d'accompagnement des directions et services dans la conduite notamment de travaux de construction d'indicateurs, de tableaux de bord et outils de pilotage, avec recours ou non à un prestataire externe. Accompagner les plans d'actions, d'études processus - mise en place de procédures, gestion et suivi des prestataires sur les audits de contrôle de gestion. Analyser et étudier l'aide à la décision : analyses critiques toute thématique à la demande de la hiérarchie : Cabinet, DGS, DGA, DCG. Publication de la direction : gestion complète du rapport d'activité des services. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise des organisations, méthodologie d'élaboration des coûts, bonnes notions de comptabilité analytique, de gestion budgétaire et d'analyse financière. Rigueur dans les approches méthodologiques, expertise. Capacités de synthèse et de rédaction. Maîtrise des outils bureautiques (Word - Excel - Powerpoint), des outils statistiques et informatiques : Business Object, Coriolis... Rigueur, objectivité, neutralité et discrétion. Qualités relationnelles, capacité d'adaptation, polyvalence, culture générale, curiosité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 16

**OBJET:** Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission relations entreprises) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission relations entreprises

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Au sein de la cellule « offre d'emploi », assurer le développement de la relation entreprises, en lien avec les filières professionnelles conventionnées, le dispositif d'accompagnement à l'emploi et les acteurs économiques du département, dans le but d'accroître le taux d'activité des bénéficiaires du RSA. Prospector les entreprises pour collecter les offres d'emplois, assurer la promotion du dispositif d'insertion auprès des acteurs économiques du département, travailler en lien avec le gestionnaire de la CVthèque et l'équipe des contrats aidés pour le repérage des profils, organiser des informations collectives auprès de bénéficiaires pour leur présenter les entreprises qui recrutent et leurs offres d'emplois, contribuer à la mise en place ou à l'animation de forums emploi sur le département et dans ce cadre, intervenir si besoin en soutien des pôles d'insertion dans un souci de cohérence et d'équité. Assurer la mise en place et le suivi d'outils de pilotage des missions confiées. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, intérêt pour le domaine de l'emploi, expérience en matière de conduite de projets, bonnes connaissances du contexte socio-économique du département, des typologies de publics et des secteurs d'activité en tension, connaissances du dispositif d'insertion et du dispositif des contrats aidés.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 17

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2<sup>ème</sup> classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2<sup>ème</sup> classe, médecin de 1<sup>ère</sup> classe et médecin hors classe

- missions : médecin chargé de participer aux actions de santé de PMI et de contribuer aux missions promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, action en faveur de la périnatalité, actions de promotion de la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils, action de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés, remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de médecin, connaissances des politiques médico-sociales et des orientations du Département dans ses champs de compétences, de l'organisation du système de soins et de l'environnement partenarial local et spécialisé. Maîtrise du cadre légal du secret médical et professionnel. Capacité à encadrer une équipe pluridisciplinaire, à conduire des réunions et des travaux. Aptitude à développer et animer des partenariats internes et externes. Pratique de la bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données). Expérience professionnelle en pédiatrie / gynécologie. Disponibilité. Qualités humaines et relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue. Sens des responsabilités et esprit d'initiative, organisation et méthode

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2<sup>ème</sup> classe, médecins de 1<sup>ère</sup> classe et médecins hors classe entre IB 542 et HEB et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°18

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2<sup>ème</sup> classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2<sup>ème</sup> classe et médecin de 1<sup>ère</sup> classe

- missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical. Peut assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Mission PMI : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions en faveur de la périnatalité (liaisons, rencontres avec les équipes hospitalières et de maternités), actions de promotion à la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils. Missions Enfance- Famille : actions de prévention de la maltraitance. Participation au traitement des informations préoccupantes et suivi médical des enfants placés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social (capacité à suivre son évolution et ses conséquences), des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile. Management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Organisation et méthode, esprit d'initiative et sens des responsabilités, disponibilité et discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2<sup>ème</sup> classe et médecins de 1<sup>ère</sup> classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°19

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2<sup>ème</sup> classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2<sup>ème</sup> classe et médecin de 1<sup>ère</sup> classe

- missions : Sous la responsabilité du médecin chef de service, en lien avec l'adjointe du chef de service, le médecin chargé du dispositif départemental de vaccinations assure un service public de vaccination à côté du dispositif PMI qui couvre les vaccinations à partir de 6 ans, et en collaboration avec les SCHS qui ont fait le choix de poursuivre cette mission (Marseille, Aix, Arles et Salon) et la médecine libérale, la promotion des vaccinations

Mettre en œuvre et assurer le suivi du dispositif de vaccination sur le terrain : Aubagne, Châteaurenard, Istres, La Ciotat, Maignane, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du Rhône, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Vitrolles. Participer aux séances de vaccinations. Assurer une veille documentaire scientifique et réglementaire destinée aux personnels de santé du Conseil départemental des Bouches du Rhône, aux médecins libéraux et aux familles. Favoriser la communication sur la promotion de la vaccination. Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) : peut assurer des consultations spécialisées, ainsi que les remplacements des médecins dans l'ensemble du service. Centre de Lutte contre la Tuberculose : peut participer aux consultations du CLAT. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de médecin, intérêt pour l'approche sociale de la santé. Posséder des compétences techniques pluridisciplinaires. Sens de l'organisation. Connaissance de bases en statistique et épidémiologie. Capacités techniques, relationnelles et managériales (avec les consultants, au sein et entre les équipes). Disponibilité. Mobilité géographique sur l'ensemble du département. Maîtrise de l'outil informatique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2<sup>ème</sup> classe et médecins de 1<sup>ère</sup> classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 20

OBJET: Caractéristiques et définition de 15 emplois d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe et assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe

- missions : l'assistant social (AS) polyvalent doit conduire plusieurs missions qui s'exercent en respect du code de déontologie des assistants de service social. Cinq missions essentielles couvrent le champ de l'action généraliste de l'AS polyvalent : accueil et accompagnement social, prévention, insertion, protection des personnes vulnérables et enfance-famille. Agir en prenant en compte la globalité de la situation de personne. Au sein d'une maison de la solidarité (MDS), assurer l'accueil et l'accès aux droits pour tout public, mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'action sociale, effectuer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, assurer le suivi et l'accompagnement social des personnes en difficulté, effectuer les enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions domiciliaires, réaliser les évaluations liées au recueil d'informations préoccupantes (enfants ou adultes en danger), réaliser le suivi des enfants placés et de leur famille, assurer le suivi des familles d'accueil, réaliser les enquêtes adoptions, mettre en œuvre les mesures administratives contractuelles, travailler en équipe pluridisciplinaire pour toute action nécessaire auprès du public et participer à des actions de développement social sur son territoire et concourir à la réalisation d'actions collectives. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat d'assistant de service social, parfaite connaissance de la DGAS et de l'ensemble des missions et des dispositifs. Disponibilité, écoute. Sens des responsabilités. Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Sens de l'organisation et de la méthode. Qualités rédactionnelles. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs de 2<sup>ème</sup> classe et assistants socio-éducatifs de 1<sup>ère</sup> classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 21

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe (assistant de service social volant) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: assistant de service social volant

- grades de la fonction publique territoriale: assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe et assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe

- missions: Mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques de la solidarité en assurant la continuité du service sur les lieux déconcentrés de la DGAS, en remplacement d'agents absents. L'assistant social (AS) volant doit développer sa pratique professionnelle en fonction des missions du service dans lequel il effectue le remplacement de l'agent absent: AS « équipe enfance » au sein des MDS (maison de la Solidarité) (suivi des enfants placés et de leur famille, et AED), AS « polyvalent » au sein des MDS (accueil, accès aux droits, suivi et accompagnement des publics en difficulté, évaluation des informations préoccupantes), AS au sein de la CRIP 13 (écoute téléphonique 24h/24h, enfance maltraitée). Peut être amené à exercer des missions d'accueil, d'insertion, de prévention et de protection de l'enfance sur les 22 MDS de territoire et les 5 MDS de proximité du département. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme d'Etat d'assistant de service social, parfaite connaissance des missions sociales exercées au département et de l'ensemble des missions et des dispositifs, grande disponibilité, mobilité (exigée par les déplacements), capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Capacité d'analyse et de synthèse, grande réactivité, sens de l'organisation et de la méthode, maîtrise de la pratique professionnelle. Sens des responsabilités. Discrétion.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs de 2<sup>ème</sup> classe et assistants socio-éducatifs de 1<sup>ère</sup> classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 22

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois de psychologue de classe normale et un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: psychologue

- grades de la fonction publique territoriale: psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions: Intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles. Contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Concourir à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Garantir le suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels... Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Peut intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Concourir à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°23

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi d'attaché principal (directeur de maison de la solidarité) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: directeur de maison de la solidarité (MDS)

- grades de la fonction publique territoriale: Attaché et attaché principal

- missions: Sous l'autorité du directeur des territoires et de l'action sociale, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, être le responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, assurer le pilotage des politiques sociales sur le territoire, développer et coordonner un travail partenarial avec les acteurs locaux. Encadrer et animer l'équipe de direction et assurer la continuité du service. Evaluer les besoins en ressources humaines et diriger les agents de la MDS en s'appuyant sur les adjoints, et en tenant compte des dispositions concernant les équipes de PMI. Etre garant de la gestion du budget alloué au territoire (aides financières, ASE, Insertion sociale, actions collectives) et assurer les fonctions de sous-régisseur au sein de son territoire. Etre délégué hygiène et sécurité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance des objectifs et des mécanismes des politiques sociales et médico-sociales départementales ainsi que des acteurs de l'action sociale. Capacité à piloter et gérer des projets, expérience d'encadrement et en management d'équipe. Organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités. Capacité d'animation, d'initiative et d'anticipation. Capacité à l'analyse et esprit de synthèse. Qualités relationnelles (capacité d'écoute et de communication, négociation, concertation, médiation). Esprit d'initiative et sens du travail en équipe. Disponibilité. Vision prospective et force de proposition

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 24

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social enfance famille
- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller socio-éducatif supérieur
- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS (maison de la solidarité) : être l'expert des missions spécifiques Enfance et Famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire. Participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire. Animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire. Encadrer au plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs, famille et jeunes majeur, l'évaluation et le suivi adoption. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.
- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités. Qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques. Capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse et aptitude au travail d'équipe et à l'animation
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs et conseillers socio-éducatifs supérieurs entre IB 482 et IB 822 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 25

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable d'équipe

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller socio-éducatif supérieur

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service des prestations et de la coordination informatique : assurer l'encadrement technique et hiérarchique des agents qui composent l'unité de gestion, être le garant du cadre juridique et financier et du respect des procédures en matière de traitement des aides financières, piloter l'ensemble de l'activité de son unité sur le territoire. Par délégation, assurer la décision en matière d'attribution d'aide financière pour les services instructeurs extérieurs au Conseil départemental pour lesquels il est également le référent technique. Travailler en collaboration avec le directeur et les adjoints sociaux des MDS sur son champ de compétence et en référence aux orientations fixées par le service des prestations et de coordination informatique. Diriger, animer et coordonner les agents placés sous son autorité. Apporter l'expertise dans son domaine, être force de proposition dans l'élaboration des procédures en fonction de l'évolution réglementaire et législative et dans l'élaboration des outils de pilotage relatifs à son activité. Accompagner et harmoniser les pratiques en veillant à l'équité de traitement. Être le garant de la gestion du budget alloué aux aides financières sur son territoire et des délais de traitement des aides. Travailler en équipe avec ses deux collègues exerçant les mêmes fonctions sur d'autres territoires. Ensemble, assurer leur remplacement respectif en cas d'absence. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance et d'action sociale. Bonne connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques. Organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités. Capacité managériale et qualités relationnelles. Disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs et conseillers socio-éducatifs supérieurs entre IB 482 et IB 822 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°26

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché et d'un emploi attaché principal (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : inspecteur enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur adjoint responsable des pôles enfance-famille et par délégation de la Présidente du Conseil départemental, être le responsable des décisions relatives à la protection de l'enfance et de leur application. Etre garant de la qualité de la prise en charge de l'enfant, tant à l'égard de sa famille que de l'autorité judiciaire. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance. Etre responsable sur le plan administratif et juridique des dossiers d'enfants confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par l'autorité judiciaire. Contrôler l'exécution des mesures. Etre garant du respect du droit des familles et de l'enfant et plus généralement de l'application des textes législatifs et réglementaires. Décider de la saisine du procureur de la République dans le cadre des demandes de protection judiciaire, être chargé de la décision d'attribution des différentes prestations d'aide sociale à l'enfance, de l'ordonnancement et du contrôle de l'opportunité des dépenses engagées dans le cadre de ses fonctions, organiser et animer les commissions d'admission et de révision des situations. Fixer l'ordre du jour, transmettre le relevé des décisions, et veiller au respect des échéances. Représenter l'institution auprès des magistrats et des partenaires ainsi que la direction auprès des familles des mineurs, des jeunes majeurs, auprès des établissements et auprès du Conseil de la famille des pupilles de l'Etat. Etre le représentant légal des mineurs par délégation, en cas de tutelle, ou de délégation d'autorité parentale déferée à la Présidente du Conseil départemental. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance : réunions de travail organisées par la direction enfance-famille et mise en place des procédures. Animer les réunions et interventions sur la protection de l'enfance à l'attention de partenaires. Coordonner les activités et avis sur des demandes d'autorisation d'absence des assistants de gestion placés sous son autorité. Organiser et tenir des entretiens professionnels annuels. Transmettre des informations émanant de la direction et accompagnement sur la mise en œuvre des procédures. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du dispositif de la protection de l'enfance, du cadre législatif et réglementaire en droit de la famille et aide sociale à l'enfance, du droit administratif et financier relatif aux collectivités locales, des partenaires, des structures et des réseaux. Capacités de communication orale et écrite : analyse, rédaction, synthèse, argumentation et négociation, animation. Disponibilité, dynamisme, rigueur en particulier dans le suivi et le contrôle de l'utilisation du budget départemental relevant de sa compétence. Sens du service public et du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°27

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe et assistant socio-éducatif 1<sup>ère</sup> classe

- missions : Sous la responsabilité du chef de service, être en relation en externe avec tous les partenaires locaux œuvrant sur le territoire en direction des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile (CCAS, prestataires de service d'aide à domicile, CLIC...), et en interne avec les différents services de la direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge. Assurer le traitement et le suivi social des dossiers d'APA à domicile : effectuer des visites auprès des personnes âgées bénéficiaires de l'APA (1ère demande – révision), évaluer et diagnostiquer la situation sociale de la personne âgée et élaborer un plan d'aide adapté à ses besoins, assurer la mise en place des aides accordées et assurer leur suivi, assurer l'information des demandeurs et leurs familles, évaluer les situations d'urgence, d'insécurité ou de maltraitance et en assurer le traitement, être le référent social des bénéficiaires de l'APA sur un territoire et assurer le suivi des situations. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat d'assistant de service social, connaissance souhaitable de la législation concernant les personnes âgées, expérience souhaitable du domaine associatif intervenant dans le cadre des personnes âgées, autonomie de fonctionnement, sens de l'organisation et des responsabilités, qualités relationnelles. Sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs 2<sup>ème</sup> classe et assistants socio-éducatifs 1<sup>ère</sup> classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 28

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (infographiste) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : infographiste

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : créer l'identité graphique des MBA (Maison du Bel Age) et gérer tous les outils de communication qui y seront associés (affichage, mails, site internet, application, communication interne, publicité). Réaliser la création graphique, mettre en scène l'image et l'information sous une forme écrite, graphique, numérique et audiovisuelle. Identifier, analyser la demande, participer à la conception et créer les supports techniques correspondant aux besoins exprimés. Elaborer un cahier des charges complet des MBA pour s'assurer d'une identité visuelle unique et harmonieuse à travers tout le département (aménagement, visuels, affichage, signalétique). Créer et produire les outils nécessaires à une bonne communication interne et externe, sur tous types de supports (Appli, site, papier, video, radio, oral), s'assurer du suivi, de la production, de la validation, de la coordination et de la mise en place de ces supports. Collaborer avec le chargé de mission numérique, le service communication et les chefs de secteurs concernés pour permettre la réalisation et la validation de chaque étape décrite ci-dessus. Assurer le développement de l'e-administration et du multimedia, intégrer le rôle stratégique de la communication. Rendre compte à la hiérarchie et alerter sur les difficultés rencontrées. Suivre et contrôler le produit fini et sa diffusion et évaluer son impact final. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, grande autonomie liée à l'expertise des logiciels et publication et outils informatiques. Maîtrise des techniques de conception graphique et modélisation d'images avec des logiciels spécifiques et outils de mise en page, technologies du multimedia. Capacité à s'auto-former à de nouveaux outils et aux évolutions du métier. Capacités d'analyse, de synthèse et sens du travail en équipe. Etre force de proposition. Connaissance des logiciels de PAO et d'infographie. Maîtrise des règles et langages typographiques, des processus et techniques d'impression. Capacités rédactionnelles et maîtrise des principaux langages de la communication (écrit, web, événementiel, signalétique, charte graphique, multimedia etc.)

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°29

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale: ingénieur et ingénieur principal

- missions: assurer l'encadrement de quatre techniciens maintenance, d'un chef de projets et d'un agent administratif. Orienter, gérer et contrôler le suivi des travaux correctifs, préventifs et de rénovation réalisés dans les collèges d'un secteur géographique. Suivre l'avancement des opérations de rénovation, vérifier les dossiers de consultation et des rapports d'analyse d'offres, lancer les consultations de prestations intellectuelles ou de travaux, participer au suivi budgétaire des opérations de rénovation et maintenance du pôle, communiquer et représenter la maîtrise d'ouvrage auprès des divers partenaires, assurer l'arbitrage et la coordination entre les métiers de la maintenance et de la rénovation sur le patrimoine du pôle. Préparer et suivre une programmation pluriannuelle, encadrer, manager et gérer le plan de charge des agents du pôle. Visa des commandes provisoires et validation des factures. Tenir et suivre les tableaux de bord et base de données. Assurer ponctuellement l'intérim des techniciens, chef de projets ou responsable de secteur. Assurer un appui technique et une présence sur site auprès des techniciens. Formaliser les éléments pour la rédaction de notes et courriers. Visa et contrôle des fiches de visite. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Ingénieur confirmé ayant une expérience en gestion opérationnelle technique. Analyse comptable, connaissance du protocole administratif. Maîtrise des procédures administratives de la collectivité. Connaissances des logiciels courants de bureautique et capacité d'utilisation d'outils de gestion comptable et administrative. Connaissances en marchés publics. Posséder de bonnes connaissances réglementaires liées aux techniques du bâtiment (ERP, contrôle technique et coordination SPS...). Sens des responsabilités et de l'organisation. Rigueur, réactivité, polyvalence. Sens du management et du travail en équipe. Qualité d'écoute relationnelle et rédactionnelle

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 30

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi d'ingénieur principal (chargé d'opération infrastructure) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'opération infrastructure

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique de chef de service, assurer le management des équipes de projet placées sous sa responsabilité, piloter des projets concernant les routes et les ports en maîtrise d'œuvre interne comme en conduite d'opérations depuis la conception jusqu'à la mise en service en veillant au respect du planning et à l'objectif financier, être garant de la maîtrise technique, administrative et financière des opérations et de la programmation, consulter les maîtres d'œuvre et autres prestataires d'études. Assurer une expertise technique pour l'ensemble des services de l'arrondissement. Dans le cadre des études amont, assurer l'assistance au maître d'ouvrage dans la conduite de la concertation et/ou de la communication institutionnelle interne. Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, assurer la fonction de chef de projet : piloter et encadrer les équipes du bureau d'études interne et coordonner la validation des prestations externalisées. Animer la concertation autour des projets et développer si besoin, le réseau des interlocuteurs externes. Assurer le lien entre les concepteurs des projets routiers et les personnels chargés d'exploiter les infrastructures nouvelles en associant le SEER à l'élaboration des projets. Rédiger et piloter les marchés de maîtrise d'œuvre. Assister techniquement le SPG dans l'instruction des dossiers d'urbanisme (PLU, PADD...).

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur. Connaître les règles du management de projet. Posséder un niveau d'expertise dans la conception générale en aménagements routiers. Disposer de connaissances en matière de marchés publics et de procédures administratives et de concertation des projets publics d'aménagement. Maîtriser les outils informatiques CAO, DAO et bureautique. Encadrer une équipe, activer les synergies de professionnels et savoir les cultiver. Communiquer, y compris en termes non techniques, sur la pertinence des projets. Sens de l'analyse, de l'organisation et de la négociation

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 31

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable sécurité des systèmes d'information) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable sécurité des systèmes d'information

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : définir la politique de sécurité du SI (système d'information) et veiller à son application. Assurer un rôle de conseil, d'assistance, d'information, de formation et d'alerte. Peut intervenir directement sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité. Assister, informer et conseiller les utilisateurs des systèmes d'information. Réaliser une veille technologique et réglementaire et proposer des évolutions. Définir les objectifs et les besoins liés aux SI du CD13, définir et mettre en place les procédures liées à la sécurité des SI, contribuer à l'organisation et à la politique de sécurité de l'entreprise, évaluer les risques, les menaces et les conséquences, étudier les moyens assurant la sécurité et leur bonne utilisation. Etablir le plan de prévention. Informer sa direction. Participer à la réalisation de la charte de sécurité de l'entreprise. Assurer la promotion de la charte de sécurité informatique auprès de tous les utilisateurs du SI. Participer à la validation des outils de sécurité, définir les normes et les standards de sécurité, contrôler et garantir que les équipes appliquent les principes et règles de sécurité du SI, auditer la vulnérabilité du SI, déclencher les cellules de crise en cas de sinistre sécurité SI, effectuer le suivi des évolutions réglementaires et techniques de son domaine. Veiller sur les évolutions nécessaires pour garantir la sécurité logique et physique du SI dans son ensemble. Participer à l'évolution de la politique de sécurité. Analyser des risques, coordonner et piloter les projets de sécurité, assister et former des utilisateurs aux enjeux de sécurité, contrôler l'application de la réglementation, faire de la veille technologique prospective, formuler des propositions pour éviter les incidents. Organiser les dispositifs de sécurité physique des services et équipements. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé d'une école d'Ingénieur ou d'Université (Bac+5) ayant une expérience en direction de projets, ainsi qu'une expérience d'encadrement d'équipes sans lien hiérarchique. Organisation et rigueur, qualités relationnelles. Capacité d'analyse des besoins en matière de sécurité informatique. Expérience dans la définition des normes, outils, procédures et règles de sécurité pour la collectivité. Elaboration de propositions d'optimisation technique et financière. Habileté de négociation avec la ligne hiérarchique sur les moyens de la mise en œuvre. Expérience dans l'établissement d'un plan de prévention. Capacité de réalisation des tests et simulations sécurité. Expérience dans l'évaluation des différents facteurs de risques (techniques, juridiques, etc.) pour la collectivité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 32

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Collecter, exploiter et mettre en forme les données socio-économiques, assurer une veille sur les sources d'information, proposer des méthodes d'analyse et des outils de suivi des spécificités territoriales, participer aux projets transversaux en interne, rédiger des rapports et des notes d'opportunité, représenter la collectivité (réunions, comités techniques et de pilotage), développer et entretenir des partenariats (INSEE, agences d'urbanisme). Entretien des liens professionnels en réseau avec les producteurs d'information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, intérêt pour l'étude des problématiques territoriales, compétences en matière statistique et en traitement des données, goût du travail en équipe, capacité d'analyse et de synthèse, dynamisme et curiosité d'esprit, autonomie, rigueur, organisation. Qualités rédactionnelles. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel...)

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°33

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chargé de projets culturels

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Elaborer et mettre en œuvre des projets et veiller à la bonne gestion administrative et financière des projets de la direction en lien étroit avec les services supports. Veiller au suivi et à l'application des projets de l'institution dans le champ culturel. Accompagner le développement culturel et expertiser des dossiers de projets culturels. Impulser une politique de partenariat afin d'étoffer les ressources financières. Participer à la proposition des orientations de la politique culturelle du département. Participer au déploiement des projets structurants de l'institution dans le secteur culturel. Participer aux outils de suivi et de reporting, concevoir et définir les contenus des projets sur les plans opérationnel, juridique et financier. Prévoir et coordonner les étapes nécessaires à la réalisation des projets. Participer à la rédaction des conventions et contrats avec des structures. Participer à la proposition des orientations de la politique culturelle du Département. Réaliser des avis techniques et des propositions d'attribution financière. Assurer le pilotage et la coordination des projets. Elaborer et suivre le budget. Proposer une évaluation des projets. Concevoir, mettre en place et développer une stratégie de Mécénat des projets de la direction. Rechercher des mécènes et partenaires pour chaque projet culturel de l'institution nécessitant un financement. Favoriser et entretenir les relations avec les partenaires financiers.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, posséder une connaissance des réseaux culturels et événementiels. Très bonne connaissance d'un fonctionnement en mode projet. Avoir une grande expérience managériale. Maîtrise des techniques de communication et de marketing territorial. Rigueur, dynamisme, esprit d'équipe, confidentialité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°34

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en un emploi d'attaché (chef de projet évènementiel) conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de projet évènementiel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet évènementiel

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du chef de service projets : Piloter, coordonner et mettre en œuvre les projets participant de la stratégie globale de communication de la collectivité : déterminer le besoin, préconiser et coordonner la meilleure offre ainsi que les outils et moyens pour l'accompagner, en cohérence avec les autres actions de communication de la collectivité, rédiger les éléments d'aide à la décision, l'ordre du jour des réunions de projets et leurs comptes-rendus, mettre en place un fonctionnement en mode projet assurant la transversalité et gérer les interlocuteurs de tous niveaux, au sein de la direction et des autres directions impliquées dans le projet, et externes, concevoir un rétro-planning propre au projet, assurer des reportings et points réguliers et garantir le respect des délais, la circulation de l'information et le suivi du projet, proposer un plan de communication en prenant ou en réalisant un brief, en tenant compte de l'ensemble des aspects opérationnels de la communication, du déploiement du projet, des publics cibles et de la politique publique concernée. Participer à la conception et à la mise en forme des supports de communication en veillant à la cohérence des contenus et au respect de l'identité visuelle du Département. Organiser les opérations évènementielles de la collectivité : concevoir, planifier et organiser la mise en œuvre des événements, rédiger les cahiers des charges, étudier les propositions et coordonner les différentes interventions internes et des prestataires externes, superviser les aspects scéniques et techniques et garantir la bonne tenue de l'opération. Mesurer et assurer le suivi des actions de communication : contribuer à élaborer les moyens de mesure de l'impact des événements, contrôler la qualité des prestations, assurer le suivi post-événements, rédiger le débriefing et communiquer le résultat du projet. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances du secteur public et des institutions, compréhension de l'ensemble de la communication et des supports de communication institutionnelle. Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Sens du travail en équipe et capacité à travailler en mode projet. Aptitude à l'animation. Pratique courante des logiciels bureautique. Connaissance du fonctionnement, des services, du cadre réglementaire et des enjeux des collectivités territoriales. Disponibilité, travail occasionnel en soirée et le week-end. Permis B.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 35

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe en un emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures : participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics), superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes), contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises, valider les modalités de publication des DCE, assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis, d'analyses des candidatures et des offres, accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique, valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics) : alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques. Etre force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique, auprès des agents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, excellente connaissance du droit de la commande publique. Appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridiques afin de parvenir aux objectifs achats. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur et autonomie (notamment en bureautique). Force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°36

**OBJET:** Transformation d'un emploi d'attaché principal (chef de service de l'accueil et des systèmes d'information créé par délibération n°9ak du 29 juin 2018) en un emploi de conseiller socio-éducatif (chargé d'animation territoriale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (chargé d'animation territoriale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'animation territoriale

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller socio-éducatif supérieur

- missions : Appui technique sur l'animation territoriale et l'ingénierie sociale, particulièrement sur les projets territoriaux innovants et transversaux de développement social local. Mobiliser les acteurs du partenariat départemental et participer au pilotage territorial. Apporter son soutien aux projets territoriaux.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des politiques publiques sociales, de la méthodologie d'ingénierie de projet, des techniques, d'animation/coordination, de conduite de réunion et d'information /valorisation. Capacité relationnelles de mobilisation, sens du travail collaboratif, force de proposition. Sens de la négociation et de régulation des groupes de travail. Aisance rédactionnelle, capacité d'analyse et de synthèse. Maîtrise de la bureautique (Word, Excel, Outlook). Rigueur et réactivité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs et conseillers socio-éducatifs supérieurs entre IB 482 et IB 822 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°37

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en un emploi d'attaché (responsable de secteur) conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité directe du chef de service et de son adjoint, assurer la responsabilité du secteur Actes et veiller à l'élaboration des titres d'occupation portant sur le patrimoine départemental et suivre l'ensemble de ces actes. Encadrement du secteur Actes : animer et organiser le secteur, accompagner les agents sous sa responsabilité. Définir et gérer les priorités. Garantir la bonne conformité juridique des actes d'occupation. Veiller à la cohérence des outils de suivi existants (en particulier de nature numérique). Assurer les interfaces nécessaires avec les autres secteurs du service et en particulier avec les agents en charge de la tenue du référentiel patrimonial et de l'état des biens, établir les fiches « Infopatrimoine » du secteur. Faire œuvre de propositions quant au classement des dossiers, assurer l'archivage. Passation de l'ensemble des titres d'occupation portant sur le patrimoine immobilier départemental : conventions d'occupation, de location, le cas échéant : baux commerciaux, baux emphytéotiques et servitudes. Suivi de l'ensemble des conventions et baux : élaborer les avenants, les renouvellements, mise en œuvre des résiliations. Expertise juridique. Assurer un recensement constant de ces actes. Dans le cadre de ces missions : recherche juridique, calcul des surfaces occupées, fixation de clés de répartition, calcul de valeur locative, établissement d'états des lieux, déplacements et visites de sites, rédaction de notes, courriers, présentation des rapports en Commission Permanente, contacts externes et internes. Connaissance du patrimoine départemental : recherches cadastrales et hypothécaires en lien avec le Secteur Affectation et Gestion. Etude juridique (conventions, baux, copropriété, rapports locataire/bailleur ...). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des outils bureautiques (EXCEL, WORD) et aptitude à l'utilisation de nouveaux outils. Formation juridique et en particulier connaissances juridiques dans le secteur patrimonial. Capacités managériales : sens de l'écoute et du travail en équipe, qualités d'organisation. Autonomie et sens de l'initiative. Capacité d'analyse et de synthèse. Bonnes qualités rédactionnelles. Sens du contact, aptitude à la négociation. Organisation et rigueur. Bon relationnel.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°38

OBJET: Transformation d'un emploi de directeur en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : chargé en maîtrise d'œuvre interne ou externe d'assurer la conduite d'opération (montant inférieur ou égal à 1M€), depuis le lancement des études de faisabilité, des marchés de prestations intellectuelles, de services et de travaux jusqu'à la fin de la Garantie de Parfait achèvement (G.P.A.) : préparer l'élaboration du budget des opérations dont il a la charge et en suivre l'exécution, rédiger les rapports pour la commission permanente, élaborer et lancer les consultations des études préalables, de faisabilité, de projets, de travaux, choix des AMO et du maître d'œuvre, rédiger les rapports d'analyses et présenter en Commission d'Appel d'Offres, piloter et valider les différentes phases d'études et de travaux, suivre le déroulement des études et l'exécution des travaux (représentant du maître d'ouvrage), coordonner les différents prestataires institutionnels, publics et privés, être en capacité de piloter et coordonner des opérations en maîtrise d'œuvre interne à l'aide des marchés accords-cadres à bons de commande, ou à l'aide de marchés spécifiques (MAPA, appel d'offres) depuis la phase de la définition du besoin jusqu'à la réception. Assurer le contrôle technique, comptable, financier, administratif et juridique des opérations, établir les déclarations réglementaires (déclaration préalable, permis, dossier de sécurité et/ou d'accessibilité, déclaration de début et fin de chantier et autre), suivre l'état de la facturation, des situations et des décomptes généraux définitifs, organiser et piloter les chantiers, valider la réception des prestations intellectuelles et travaux, gérer la période de garantie de parfait achèvement, gérer les litiges et le précontentieux, transmettre aux services exploitation et maintenance les documents indispensables (DOE, Rapport final BC, DIUO et autre), mettre à jour la base de données patrimoniale. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de la loi MOP et des CCAG études et travaux, maîtrise technique (expertise), connaissance des règles de l'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat, maîtrise du code des marchés publics, utilisateur d'outils informatiques bureautiques. Sens des responsabilités et de l'organisation. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur. Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Disponibilité et adaptabilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 39

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef en un emploi d'ingénieur (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef d'arrondissement : manager des projets routiers à leurs différentes étapes d'études et assurer la conduite d'opération routière avec des intervenants extérieurs de la conception à la réalisation. Mettre en œuvre des tâches administratives de programmation et financières. Encadrer et animer une équipe de 10 personnes. Projets routiers : représentation du maître d'œuvre, coordination et collaboration avec différents maîtres d'ouvrages et institutions, concertations avec les collectivités partenaires et riverains, montage du programme opérationnel, mise en œuvre des réglementations administratives, techniques – dont ouvrages d'art – et environnementales, planification, programmation budgétaire, rédaction technique des marchés et des rapports d'analyse, suivi et supervision des travaux (notes, plans, calculs, facturation, réception...), tenue de tableaux de bord. Gestion d'équipe : plannings de travail, réunions de direction et d'évaluation collective, entretiens individuels annuels, propositions d'évolutions de carrières

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des procédures administratives, réglementaires et techniques des projets routiers, des marchés publics et de leur exécution (comptabilité, avenant, ordres de service...), en logiciels bureautique et de planification. Capacité à gérer un problème complexe, à intégrer dans une réflexion globale l'ensemble des paramètres qui fondent l'analyse et sont de nature à éclairer un processus de décision, sens critique, aptitude à hiérarchiser un argumentaire. Capacité à conduire des réunions publiques et à exprimer clairement un concept à divers auditoires, à engager un échange constructif avec différents partenaires. Capacité d'animation et de direction de son unité, esprit d'équipe, sens du travail en commun et de la motivation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°40

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe (chargé de mission relations entreprises créé par délibération n°2bs du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur en chef hors classe (auditeur interne) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'auditeur interne (ingénieur en chef hors classe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : auditeur interne

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur en chef hors classe

- missions : réaliser des audits de contrôle de gestion : analyse multicritères de processus, cartographie, organisation, coûts..., élaboration de scénarii organisationnels, réalisation de missions d'accompagnement des directions et services dans la conduite notamment de travaux de construction d'indicateurs, de tableaux de bord et outils de pilotage, avec recours ou non à un prestataire externe, accompagnement des plans d'actions études processus - mise en place de procédures gestion et suivi des prestataires sur les audits de contrôle de gestion. Analyser et étudier l'aide à la décision : analyses critiques toute thématique à la demande de la hiérarchie (Cabinet, DGS, DGA, DCG). Publication de la direction : gestion complète du rapport d'activité des services. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise des organisations, méthodologie d'élaboration des coûts, bonnes notions de comptabilité analytique, de gestion budgétaire et analyse financière. Rigueur dans les approches méthodologiques, expertise. Capacités de synthèse et de rédaction. Maîtrise des outils bureautiques (Word - Excel - Powerpoint), des outils statistiques et informatiques : Business Object, Coriolis...Rigueur - objectivité, neutralité et discrétion, qualités relationnelles, capacité d'adaptation, polyvalence, culture générale, curiosité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs en chef et ingénieurs en chef hors classe entre IB 461 et HEBbis et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°41

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur (directeur de programme créé par délibération n°2y du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Prendre en charge les projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Prendre en compte les contraintes de production du Système d'Information allant de l'exploitabilité des solutions mises en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Pilotage de projet et communication : gérer la planification globale des projets, en planifiant les ressources nécessaires (métier, DSI) et en relation avec les prestataires, piloter les prestataires en obligation de résultat (faire faire sans laisser faire), organiser les instances de pilotage (Comité stratégiques, Comité de pilotage, Comité de suivi, Comité de validation) en préparant les supports et rédigeant les relevés d'action / décision, suivre l'avancement du projet, suivre les risques selon les différents axes (financiers, RH, délais, ...) et la méthodologie adaptée, suivre la qualité des livrables, suivre le budget global du projet (logiciel, matériel, prestations), définir les plans d'actions et les suivre, rédiger le Plan Qualité Projet (PQP), appliquer les processus définis au sein de la DSIUN (changements, incidents, projet, problèmes). Mettre en place et suivre des indicateurs qualité et de reporting projet, proposer des axes d'amélioration du processus projet, gérer la communication et l'accompagnement au changement lié à la mise en place de ses projets et capitaliser sur les axes de réussite et les points d'amélioration. Coordination de la réalisation et de la mise en production : élaborer le plan projet, adosser le plan projet à un plan financier en investissement et en fonctionnement. Cadrer le projet, escalader en cas de litige sur une ressource, une exigence, un risque, solliciter et coordonner les parties prenantes (responsables chantiers, métiers et ressources DSIUN), gérer la relation avec les prestataires et infogéneurs, en coordination avec les responsables marchés, organiser les réunions de travail et ateliers, organiser les phases de qualification et de vérification, garantir le respect du cahier des charges, des délais et des coûts. Marchés publics : élaborer les dossiers de marchés publics en relation avec la fonction achat public du département. Réaliser des Cahier de Clauses Technique Particulières. Elaborer un Bordereau de Prix Unitaires et estimer le montant du marché. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Fort d'une expérience significative d'au moins 4 ans dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac + 5) ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des architectures N-Tiers. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents)

Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...) Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les chefs de projet, les architectes, attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Connaissance en sécurité, infrastructure. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier. Connaissances dans les domaines de compétences d'un département fortement appréciées (social, ressources humaines, finances publiques, achat public, ...).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°42

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché principal (conseiller technique auprès du directeur de l'économie, de l'aménagement et de la recherche pour les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire créé par délibération n°2bu du 7 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chargé de mission) pouvant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : En tant que référent, prendre en compte la politique départementale dans les différents outils de planification sur le territoire (schéma d'aménagement, document d'urbanisme...). Assurer le conseil technique auprès des élus du CD13, produire des avis finalisés sur les projets d'urbanisme et d'aménagement pour le CD13, représenter l'institution dans les diverses réunions. En tant que chef de projet, animer et coordonner les travaux du groupe de travail « urbanisme », développer des partenariats en cohérence avec les politiques de la collectivité, concevoir des dossiers d'aide à la prise de décision. En tant qu'expert, assurer la veille technique et juridique du domaine, gérer et instruire des dossiers spécifiques, être force de proposition pour développer la politique départementale, développer des réseaux professionnels. Participer activement aux réunions du service, s'impliquer dans le projet du service, assurer la remontée et la qualité de l'information. Pouvoir assurer l'intérim d'un collègue, encadrer des stagiaires.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des règles d'urbanisme, de l'urbanisme commercial, de l'aménagement et du territoire ainsi que du développement durable. Avoir une vision globale du territoire, de ses enjeux et être capable de mener des analyses stratégiques. Capacité d'analyse et d'organisation, de conduite de réunions, de mobilisation de partenaires autour d'un projet. Bon rédactionnel, esprit de synthèse, autonomie et sens de l'anticipation. Facilités relationnelles, pondération.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°43

OBJET: Transformation d'un emploi de directeur adjoint (attaché) créé par délibération n°2bp du 5 avril 2019, en un emploi de directeur adjoint (cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs ou attachés) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de directeur adjoint pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur adjoint

- cadres d'emplois de la fonction publique territoriale : attachés, ingénieurs, ingénieurs en chef

- missions : Accompagner le directeur dans la mise en œuvre des orientations et des objectifs définis par le DGA. Accompagner le directeur dans la mise en œuvre du projet de direction, identifier les thématiques nécessitant le déploiement de projets stratégiques et prospectifs et proposer les méthodes de mises en œuvre et plans d'actions correspondants. Mettre en œuvre une stratégie efficace de recherche immobilière, sécurisée et permettant une réduction des délais d'acquisition ou de prise à bail dans le cadre du déploiement des maisons du bel âge (MBA). Identifier et proposer, en tant que référent qualité de la direction, toute action contribuant à l'amélioration continue de qualité des prestations produites au sein de la Direction et à l'efficacité de son fonctionnement. Assurer l'intérim et représenter le directeur lorsque ce dernier est empêché et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine

- niveau de recrutement et motif invoqué: expérience et aptitude à la coordination interdisciplinaire et au travail d'équipe, expérience et aptitude à la gestion de projets transverses et à la concertation. Capacité à appréhender le pilotage de projets en matière de gestion immobilière et patrimoniale. Capacité à identifier les enjeux de politiques publiques et à s'inscrire dans les orientations et objectifs de la collectivité. Maîtrise de l'outil informatique. Maîtrise des techniques et outils de reporting. Capacité de négociation avec les interlocuteurs externes (collectivités, agences immobilières...). Maîtrise des principes de management opérationnel et transversal.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des cadres d'emplois d'attachés, ingénieurs et ingénieurs en chef entre IB 441 et HEC et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N° 44

**OBJET:** Modification d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service de la comptabilité), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42d du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (adjoint au chef de service de la comptabilité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: adjoint au chef de service de la comptabilité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Adjoint au chef de service qu'il est amené à suppléer en cas d'absence, participer à l'animation des équipes et à la conduite des projets, tout en apportant une expertise technique essentielle à l'élaboration et à la qualité du compte administratif. Chargé également du suivi spécifique de la cellule étude et budgets annexes. Suivi spécifique des dossiers transversaux en coordination avec l'ensemble des cadres du service (budgets annexes, convention des services comptables et financiers, Agenda 21...) Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, compétences en comptabilité publique et informatique. Expertise technique et financière. Aptitude à l'animation d'équipes. Qualités rédactionnelles, capacité d'analyse.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°45

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur principal (chef du service garanties travaux assurances) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7r du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (chef du service garanties travaux assurances) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur principal et ingénieur hors classe

- missions : chef de service chargé de la souscription et la gestion des contrats d'assurance construction, de la gestion et l'instruction des dossiers de désordres construction, de la création d'un pôle formation continue intervenant auprès des services, de la création et l'animation d'un pôle assurance (conseil et expertise en matière de droit des assurances), de l'expertise technique des dossiers contentieux, conseil technique auprès des services de la direction générale adjointe équipement du territoire.

- niveau de recrutement et motif invoqué : ingénieur diplômé, expert construction, assurance ou judiciaire possédant une expérience significative sur un emploi similaire et une très bonne connaissance de l'institution et de ses partenaires.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs principaux et ingénieurs hors classe entre IB 610 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

## ANNEXE N°46

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur principal (expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité), pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42i du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Nature des fonctions: expert fonctionnel chargé de l'informatisation de la direction générale adjointe de la solidarité (DGAS)

grades de la fonction publique territoriale: ingénieur, ingénieur principal et ingénieur hors classe

missions: chargé des projets d'informatisation de la D.G.A.S.: ingénierie informatique, participation à la définition des besoins des directions et aux études, interface avec la direction des systèmes d'information et des usages numériques et collaboration aux phases de tests des logiciels, chargé de la mise en œuvre et de l'installation du logiciel de gestion des ressources humaines à la D.G.A.S. (HR Access) et de son suivi, interlocuteur privilégié des agents au sein de cette direction générale adjointe. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

niveau de recrutement et motif invoqué: analyste programmeur diplômé possédant une expérience de plus de 10 ans sur un poste similaire, de la mise en œuvre et la conduite de projets informatiques, ayant déjà pris en charge l'analyse et la conception de logiciels spécifiques dans le domaine administratif et le domaine social si possible, une bonne connaissance de la collectivité et de ses besoins en informatique

niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs, ingénieurs principaux et ingénieurs hors classe entre IB 441 et HEA et au régime indemnitaire y afférent

## ANNEXE N°47

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché principal (cadre administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7m du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (cadre administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : cadre administratif

- grade de la fonction publique territoriale : attaché principal et attaché hors classe

- missions : représenter le département au sein de commissions d'accès aux droits de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), assurer l'interface avec le directeur général adjoint de la solidarité, les directions et la MDPH, suivre auprès du directeur général adjoint de la solidarité les situations complexes en lien avec la MDPH. Référent dispositif qualité accueil pour son service. Participer à la démarche développement local social avec la DITAS en l'enrichissant des retours d'expériences des autres départements. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, connaissance des politiques publiques de solidarité, connaissance du droit applicable aux différents secteurs se rattachant aux compétences de la DGAS, connaissance des métiers de la communication, des réseaux sociaux et leur environnement, capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse. Maîtrise des outils informatiques. Rigueur, méthode, autonomie, organisation et discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés principaux et attachés hors classe entre IB 585 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°48

**OBJET**: Modification d'un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43j du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : accompagner le développement du secteur théâtre, danse, cirque, arts de la rue sur le territoire des Bouches-du-Rhône : gestion des subventions, instruction et soutien financier ; programmation théâtrale dans le cadre d'événements territoriaux ; suivi des dispositifs du développement culturel (pilotage direct et indirect). Participer à la mise en oeuvre et à l'évolution d'une politique culturelle cohérente dans le domaine du théâtre et de la danse en proposant des actions et projets culturels porteurs, élargir et diversifier les publics et les pratiques culturelles et artistiques, inciter les mesures à l'égard des publics prioritaires. Contribuer à un meilleur aménagement culturel du territoire (création, diffusion, enseignement artistique...) et mettre en oeuvre des partenariats avec les associations culturelles et les collectivités publiques du département. Evaluer la qualité artistique des projets et leur faisabilité. Instruire et suivre des demandes de subvention ; gérer l'enveloppe financière affectée à la mission ; impulser et accompagner des projets spécifiques, adhérer à la DQA. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Bonne connaissance du secteur culturel en général, expérience professionnelle dans le secteur théâtre, danse, cirque, arts de la rue. Capacité de suivi et de secteur budgétaire, grande capacité d'écoute, bonne autonomie et organisation du travail, connaissance du fonctionnement des collectivités publiques, forte capacité de travail en équipe et en transversalité, curiosité pour la création théâtrale en général, présence sur les spectacles. Déplacements sur tout le département et au-delà.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°49

OBJET : Augmentation du nombre de contrats d'apprentissages ainsi que l'autorisation d'ouverture des contrats avec le laboratoire départemental d'analyses (LDA) et le centre médico-psycho pédagogique départemental (CMPPD)

→ Création de 30 contrats d'apprentissage supplémentaires

## ANNEXE N°50

OBJET : recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie A – ingénieur (IB 441 – IM 388 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel catégorie C – adjoint administratif (IB 348 – IM 326 + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 6 mois

## ANNEXE N°51

OBJET : "réfèrent déontologue", modification du barème de prise en charge des nuitées

Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, les dépenses suivantes pourront être mandatées selon les modalités ci-dessous :

→ "Frais d'hébergement dans la limite de 90 € par nuitée" (petit déjeuner inclus)

## ANNEXE N°52

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue à 50% ETP 17,5/35ème (neuropsychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: neuropsychologue à 50 % ETP (17,5/35ème)

- grades de la fonction publique territoriale: psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions: Passer des bilans de développement cognitif et des tests psychométriques. Conduire des remédiations cognitives et entretiens familiaux de guidance éducative. Participer à la réunion de synthèse hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire. Assurer des activités avec des petits groupes d'enfants. Possibilité de travailler en co-consultation. Coordonner le service avec les partenaires. Développer les outils pour la prévention du décrochage scolaire et des conduites à risque. Aptitude pour la rééducation en habiletés sociales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de psychologue, maîtrise des outils WISC, Vineland, SNAP IV. Aptitude à la communication alternative, à la conduite d'entretiens familiaux et au travail en équipe. Capacité à intégrer des stagiaires et à participer à des activités d'enseignement et de recherche.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

## ANNEXE N°53

**OBJET:** Transformation d'un emploi de médecin à 75% ETP (médecin pédopsychiatre créé par délibération n°35ak du 14 décembre 2018) en un emploi de médecin à 50% ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin à 50 % ETP (médecin pédopsychiatre) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin pédopsychiatre à 50 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 1<sup>ère</sup> classe et médecin hors classe

- missions : Responsabilité médicale d'une équipe de soins thérapeutiques, consultations auprès d'enfants et de leurs familles. Consultations ambulatoires d'enfants de 0 à 20 ans en souffrance psychique ou en difficulté de développement, d'apprentissage ou de comportements. Coordination médicale d'une équipe composée de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants spécialisés, secrétaires. Animation de la réunion de synthèse hebdomadaire. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Titulaire du diplôme d'Etat de médecin et du diplôme d'études spécialisées en psychiatrie. Sens du travail en équipe, qualités relationnelles (animation d'une équipe de soins).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires médecins de 1<sup>ère</sup> classe et médecins hors classe entre IB 813 et HEB et au régime indemnitaire y afférent.